

Rémunérations : la CFDT exige une grande négociation

L'entrevue intersyndicale avec Frédéric Oudéa du 07 avril faisait suite aux derniers scandales des stock-options et de la retraite dorée des mandataires sociaux. Ce n'est que sous les pressions et les menaces (droit d'alerte) qu'il a accepté de recevoir les Organisations Syndicales.

Il en a profité pour tenir l'éternel discours lénifiant sur l'avenir du groupe : « *Il y a aujourd'hui peu de banques capables de se mouvoir et la SG en fait partie* ». Il nous a aussi livré ses états d'âmes au sujet des stock-options : « *ce que j'ai entendu m'a clairement meurtri* ».

Il n'a cependant eu aucune écoute pour les revendications du personnel portées par la CFDT, notamment celles relatives aux rémunérations.

L'actualité a mis en exergue toute l'iniquité de l'échelle des salaires qui s'est scandaleusement élargie durant le règne de Bouton. Ce phénomène est encore aggravé par l'accumulation des modes de rémunération des mandataires sociaux, des cadres dirigeants et de quelques métiers privilégiés ; bonus, actions gratuites, stocks options... Et que dire des pseudos critères d'attribution qui permettent de lever les options et de percevoir les bonus même si les objectifs ne sont pas entièrement atteints. **Avec un objectif de ROE (retour sur investissement) fixé à 15% par le Conseil d'Administration, Oudéa peut percevoir son bonus dès lors qu'il sera supérieur à 6% ! Les chargés de clientèle peuvent-ils espérer percevoir l'intégralité de leur part variable dès lors qu'ils auront atteint le premier tiers de leurs objectifs ?**

A cela s'ajoute le scandale de la retraite complémentaire des dirigeants qui, au-delà du montant astronomique dénoncé par la presse, reste calculée sur la rémunération au moment du départ alors qu'en droit commun elle est lissée sur les 25 meilleures années. Elle est en plus exerçable dès 60 ans alors que les salariés vont devoir cotiser bien au-delà de cet âge (jusqu'à 70 ans !) pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

Enfin Oudéa refuse obstinément d'appliquer la règle des 3 tiers en matière de distribution des résultats.

Ainsi cette année les actionnaires percevront 700 millions € de dividende quand les salariés n'auront que 100 millions d'€ de participation et d'intéressement à se partager. Il pousse même la provocation en comparant la masse salariale avec la distribution des résultats faisant mine de confondre la rémunération du travail et le partage de la richesse produite. Provocation supplémentaire ou incompetence, il semblait étonné quand la CFDT lui a indiqué que les objectifs commerciaux n'ont pas été révisés afin de tenir compte du contexte de crise.

La CFDT exige l'ouverture d'une grande négociation (distincte de la Négociation Annuelle Obligatoire) portant sur la globalité des rémunérations. Une négociation qui permettra de revoir l'échelle des salaires et de négocier dans la transparence le montant et le mode d'attribution des parts variables et des autres accessoires dont le poids est devenu bien trop important. Si les années de forte croissance ont permis le développement de ces modes de rémunération injustes, tout le monde ayant pu ramasser quelques miettes, la crise impose un retour à l'équité. **Sans pour autant refuser la hiérarchisation des salaires, la CFDT veut un retour à la raison et la définition de normes acceptables par tous.**

ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES SOCIETE GENERALE

Le 19 mai 2009 aura lieu l'Assemblée Générale de la Société Générale. Cette année, n'est pas comme les autres. Depuis l'affaire de la fraude en 2008, le conseil d'administration et la direction générale ont fait de nombreuses erreurs qui ont écœuré les salariés mis la presse sur le qui-vive. Cette assemblée générale devrait se dérouler sous le feu des projecteurs.

Les autres années, de 1000 à 1500 actionnaires participent physiquement à l'assemblée, moins de 8.000 votent par correspondance et près de 30.000 donnent pouvoir au Président. Très peu d'actionnaires s'expriment directement et pourtant c'est le moment le plus important de la vie de l'entreprise.

Il est temps pour les salariés de faire entendre leur voix autrement.

Cette année des résolutions importantes sont soumises à l'assemblée comme :

- l'émission d'actions de préférence
- la fixation du dividende,
- les engagements retraite des mandataires sociaux
- l'indemnité départ du directeur général
- le renouvellement, ratification et nomination des administrateurs
- le rachat d'actions

Les salariés se doivent de participer à cette assemblée générale physiquement s'ils le peuvent mais au moins voter en direct ou donner pouvoir à la CFDT en la personne de Patrick DELICOURT, administrateur salarié.

Nous reviendrons vers vous pour préparer cette assemblée générale.

Infos diverses ... Infos diverses

Un 1er mai intersyndical exceptionnel

Les mobilisations intersyndicales commencent à porter leurs fruits. Pour la CFDT, le succès des journées d'action du 29 janvier et du 19 mars a permis d'obtenir des débuts de réponses gouvernementales. C'est le cas du fonds d'investissement SOcial (Fiso) qu'il faut rapidement mettre en œuvre. Le décret sur les rémunérations des dirigeants d'entreprise ayant reçu des aides publiques directes, bien qu'insuffisant, entre dans la même catégorie. C'est un début de remise en cause du système actuel.

Admettre que les mobilisations ont commencé à produire des effets ne revient pas à donner quitus au gouvernement et au patronat, loin s'en faut. Surtout, le chômage augmente, la consommation marque le pas, la situation se tend dans les entreprises car la visibilité se restreint et les salariés en subissent les conséquences de manière croissante. Gouvernement et patronat doivent rapidement mettre en œuvre les mesures déjà prises et engager les négociations et concertations pour répondre à l'ensemble des revendications.

Dans ce contexte exceptionnel, les organisations syndicales s'entendent pour faire du 1^{er} mai un nouveau temps fort de mobilisation pour peser sur le gouvernement et le patronat. Le symbole n'est pas anodin, il s'agit de faire de cette fête du Travail un temps fort syndical d'expression des salariés, mais aussi de marquer la solidarité avec l'ensemble des salariés, en Europe et dans le monde, également percutés par la crise.

La CFDT vous engage à participer aux manifestations du 1er mai